

1. IDENTITÉ DU BÂTIMENT OU DU GROUPE DE BÂTIMENTS

nom usuel du bâtiment : Immeubles Jenner
variante : îlot D17 d
numéro et nom de la rue : 8, 18 et 20 rue Marcel Proust, Graille
ville : Le Havre
pays : France

PROPRIÉTAIRE ACTUEL

nom : copropriété
adresse :
téléphone : **fax :**

ÉTAT DE LA PROTECTION

type : ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
date : 1995

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

nom : Mairie du Havre
adresse : 57, place de l'Hôtel de Ville, 76600 Le Havre
téléphone : 02 35 19 45 45 **fax :** 02 35 19 46 15

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

commande :

La reconstruction de la zone discontinue sur laquelle s'élèvent les immeubles Jenner a été menée par l'Association Syndicale de Reconstruction Acacias-Frileuse avec les architectes Lucien Cahard, Fernand Ottin, Monnom, Jouan, Georges et Thibeau. Seul le projet d'aménagement de la place Jenner a connu des rebondissements dus à un manque de cohérence des différentes équipes. Les perpétuelles modifications du plan d'urbanisme ont retardé les chantiers.

Le premier plan de reconstruction de la place adopté, qui avait été confiée à Pierre-Edouard Lambert dès 1949, et dont la réalisation était souhaitée à échéance 1950-1951, articulait des maisons individuelles, trois groupes d'immeubles ISAI (Immeuble sans affectation individuelle) et une petite cité commerciale.

Mais selon les journalistes du *Havre Libre*, un haut fonctionnaire parisien serait venu au Havre et, sans consulter ni la municipalité, ni les responsables du MRU du Havre, ni les sinistrés, aurait décidé de modifier la place Jenner et de refaire une partie des travaux à peine achevés. Sa vision esthétique dans laquelle verdure et arbres étaient disposés sur les pourtours de la place, était contraire aux intérêts des sinistrés qu'il s'agissait de reloger. Dans ce nouveau plan, établi sans que le maire en ait eu connaissance et sans l'accord des sinistrés, les commerçants étaient poussés loin de la place et les habitations individuelles concentrées le long de la lisière de la forêt de Montgeon. La place devenait alors un point de jonction entre les quartiers est et ouest du plateau et non un centre en elle-même. Dans ce projet, la construction de grands immeubles collectifs le long du carrefour restait d'actualité. Mais de son côté, Jacques Tournant préconisait que ces immeubles soient construits en retrait de la place.

Les sinistrés, quant à eux, voulaient rapprocher les commerces de la place et aérer les habitations. Dès 1951, une motion fut rédigée dans ce sens par le maire, Pierre Courant, en collaboration avec

l'association. Dans la délibération municipale du 2 avril 1951, on retrouve le résultat de l'enquête publique sur le plan d'urbanisme du secteur : les sinistrés y exprimaient leur désir de réduire la zone *non aedificandi* à 25 mètres et non de la porter à 60 mètres comme le désirait le MRU.

Dans la réalisation finale, il ne reste des premiers projets de Lambert que les trois barres d'immeubles.

architecte : Pierre-Edouard Lambert

autres architectes et intervenants : Henri Colboc, Fernand Ottin

ingénieurs :

contractants :

CHRONOLOGIE

date du concours :

date de la commande : 1950

période de conception : 1950-1954

durée du chantier : **début :**

fin : entre 1957 et 1959

inauguration :

ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT

usage : habitations

état du bâtiment : moyen

résumé des restaurations et des autres travaux conduits avec les dates correspondantes :

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

archives écrites, correspondance, etc :

dessins, photographies, etc :

- Archives municipales de la ville du Havre :

Demande de permis de construire PC 784/50 accordé le 28 mai 1951

Fonds Pierre-Edouard Lambert 336 W 3, 336 W 27, 336 W 28

Dossier documentaire quartier Acacias-Frileuse 32/2.

- Centre de Documentation de l'Architecture et du Patrimoine (CDAP), DRAC de Haute-Normandie (Rouen) ou base Mérimée sur le site www.culture.gouv.fr : fiches signalétiques des dossiers étudiés par l'Inventaire. Numéros Mérimée IA76000279

autres sources, films, vidéos, etc :

principales publications (ordre chronologique) :

Liotard (Martine), *1940-1965 : La renaissance du Havre. La reconstruction, nouvel acte fondateur ou prélude à l'éclatement urbain ?*, Thèse de géographie de l'aménagement, Paris IV Sorbonne, 1987.

Etienne-Steiner (Claire), *Le Havre, Auguste Perret et la reconstruction*, collection Images du Patrimoine, Inventaire général/AGAP, Rouen, 1999, p. 54.

articles

« Alerte à la Reconstruction ! Un projet de modification de l'ordonnancement de la place Jenner (presque achevée) risque d'entraver celle-ci dans la zone Acacias-Frileuse », *Le Havre Libre* 12 décembre 1950, p. 3.

« Plus les fonctionnaires sont hauts, moins ils voient loin. Parce qu'un urbaniste passait par là (parisien), allons-nous perdre 33 maisons nouvelles ? », *Le Havre*, 12 décembre 1950.

« Les habitants des Acacias ont unanimement protesté contre le nouveau plan de Reconstruction de la place Jenner », *Le Havre Libre* 26 février 1951, p. 4.

« Immeubles pré-financés au carrefour Jenner », *Le Havre* 27 juillet 1952, p. 2.

« Prochain démarrage de la reconstruction des îlots de la place Jenner », *Le Havre Libre* 8 mars 1957, p. 3.

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

La série des trois immeubles identiques qui s'élèvent sur la place Jenner, où débouche l'extrémité nord du tunnel, est en retrait de l'agitation de la circulation, sur un terrain pentu et arboré protégé par les immeubles avec commerces qui bordent la place de ce côté. Entre chaque barre, une dizaine de pavillons individuels avec jardins, achevés en 1957, rompent l'unité de l'ensemble.

Ces barres sont desservies à chacune de leur extrémité par un escalier suspendu dans une cage ouverte. Des coursives distribuent les entrées des appartements. Ces galeries sont portées au rez-de-chaussée et aux angles par des piliers et aux étages par des colonnes cannelées à chapiteaux fasciculés similaires à celles de l'îlot N37 du Front de mer sud dessiné par le même architecte, Pierre-Edouard Lambert. Ces parties évidées mettent encore plus en valeur l'ossature apparente. Les fenêtres vont de plancher à plafond. Les panneaux de remplissage en gros gravillons lavés rappellent eux aussi ceux du Front de mer sud. La couverture en terrasse est soulignée par une corniche.

72 logements se répartissent sur les quatre niveaux d'une surface de 393 m² chacun, construits sur des sous-sols avec caves. Les rez-de-chaussée surélevés comportent trois appartements de une pièce, deux de deux et un de trois. Les trois étages répartissent deux appartements de une pièce, deux de deux et deux de trois. Côté galerie, se trouvent la cuisine et la salle de bains tandis que le séjour et les chambres ouvrent sur la façade opposée. Les portes extérieures sont en chênes, toutes les pièces d'habitation sont parquetées et les espaces de services carrelés.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Les immeubles sont élevés sur des semelles de béton armé. L'ossature générale en béton armé a des points d'appui espacés suivant les axes des travées barlongues de 5,20 mètres sur 3,90 mètres. Les planchers sont constitués par des nervures et une dalle en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les cadres de baies sont en éléments de béton armé préfabriqués. Les murs extérieurs sont constitués par un remplissage étanche composé de dalles en béton de gravillon lavé et brossé et de deux doublages en carreaux de plâtre à l'intérieur avec vide d'air. Les plafonds sont formés de panneaux multicellulaires.

2. appréciation sociale :

Avec l'ouverture du tunnel routier la place est devenue un lieu vivant. Le programme modeste de ces immeubles a été ennobli par son architecture.

L'obsession des propriétaires de dommages de guerre était de construire vite en densifiant et sans tenir compte de la cohérence de l'ensemble de la ville. L'avenir a donné raison au MRU et à Perret et la circulation est encore fluide aujourd'hui.

3. appréciation artistique et esthétique :

Pierre-Edouard Lambert n'a pas été l'élève d'Auguste Perret mais l'un de ses plus fervents disciples. Dans ce projet, il a respecté les normes du Classicisme Structurel en travaillant sur le rythme, les proportions et le traitement des détails. Les immeubles Jenner varient sensiblement du reste de la reconstruction du Havre par leurs coursives, leurs cages d'escalier, et par le fait que les colonnades soient déployées à tous les étages.

4. statut canonique (local, national, international) :

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Comparés aux ISAI de Gravelle ou aux constructions du centre-ville, les immeubles Jenner offrent une touche d'originalité grâce à leurs coursives, une formule que l'on retrouve nulle part ailleurs dans la reconstruction du Havre. Leur beauté classique peut aussi rappeler l'ensemble construit à la même période à Paris, rue de Meaux (1955-1958), par Denis Honegger dans lequel on retrouve la mise en valeur de la grille d'ossature, des panneaux aux gros granulats soignés dans des tons similaires, la disposition des bâtiments au sein de la verdure.

Cette composition ouverte (galeries, escaliers) est une réminiscence de l'architecture des pays du Sud.

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

1. archives visuelles originales :

- 01 projet d'aménagement de la place Jenner par Pierre-Edouard Lambert, Fonds Lambert Archives municipales du Havre
- 02 idem
- 03 élévation d'un immeuble et coupe d'une colonne, Fonds Lambert
- 04 coupe d'un immeuble, Fonds Lambert
- 05 plan d'un étage, Fonds Lambert
- 06 vue des trois immeubles à leur achèvement
- 07 façade principale d'un immeuble
- 08 la cage d'escalier
- 09 la coursive

2. photographies et dessins récents :

- photographies numériques (Raphaëlle Saint-Pierre, juillet 2004)
- 10 deux immeubles
- 11 façade arrière du premier immeuble
- 12 vue générale du premier immeuble
- 13 vue générale du deuxième immeuble
- 14 l'angle ouvert de la cage d'escalier
- 15 la cage d'escalier
- 16 la façade à colonnades
- 17 la façade à colonnades
- 18 les entrées des appartements dans les coursives
- 19 une façade arrière

Rapporteur : Raphaëlle SAINT-PIERRE (sous la direction scientifique de Fabienne Chevallier et Joseph Abram, septembre 2004)